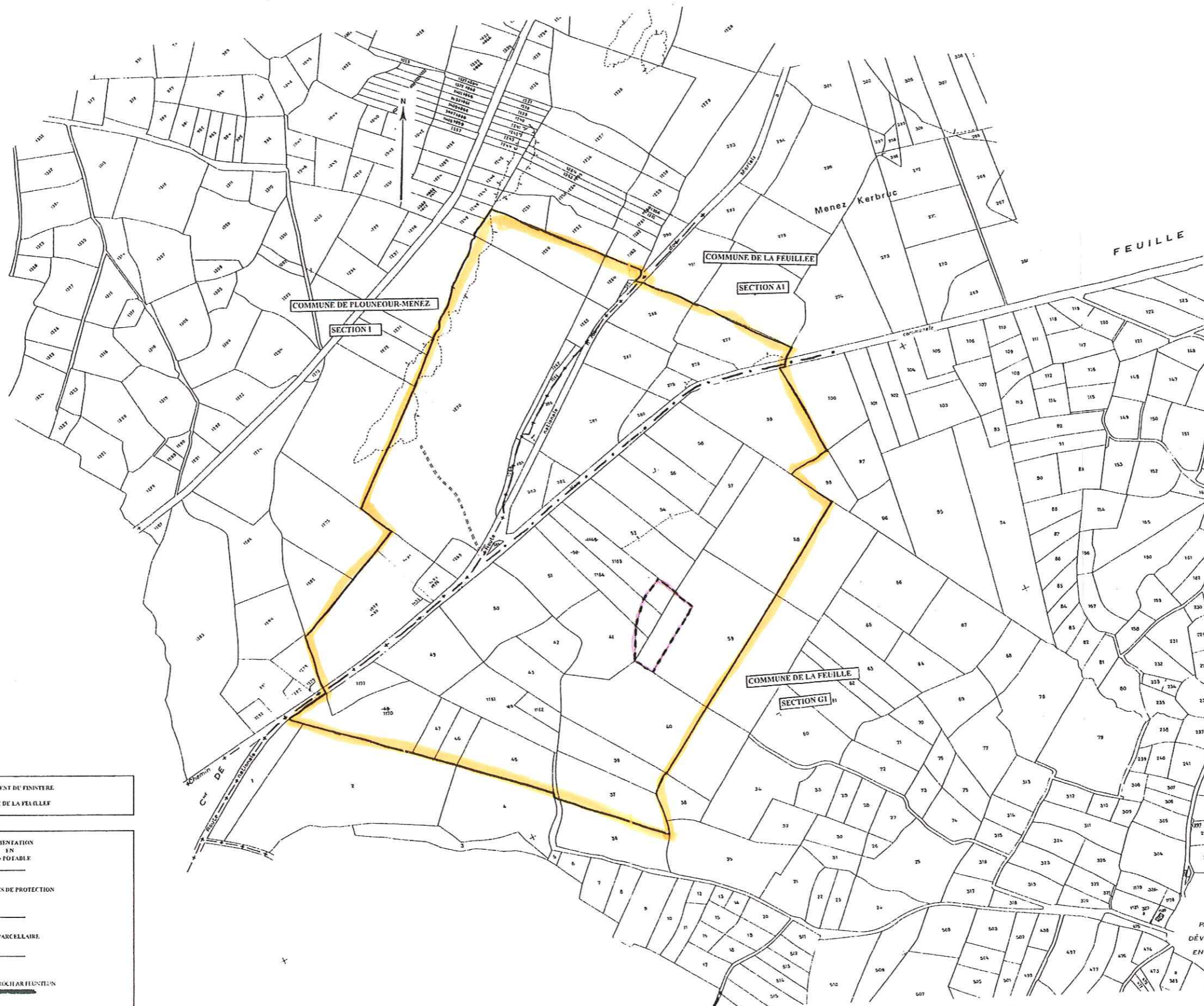


VU pour être annexé à l'arrêté
n° 2001 - 0986 de ce jour.

Quimper, le 13 JUN 2001

Pour le Préfet,
Le Directeur Adjoint

Alain ARTUR



DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
COMMUNE DE LA FEUILLEE

ALIMENTATION
EN
EAU POTABLE

PERIMÈTRES DE PROTECTION

PLAN PARCELLAIRE

SOURCE DE ROCHER FEUILLEEN

ÉCHELLE 1:2500

PERIMÈTRE DE PROTECTION IMMÉDIATE
PERIMÈTRE DE PROTECTION RAPPROCHÉE A
LIMITES DE SECTION
LIMITES DE COMMUNE